

## **Déclaration de Dakar**

### **Réunion des Ministres en charge de l'Environnement des Etats membres de la CEDEAO, du CILSS et de l'UEMOA pour la préparation de la COP21 de Paris**

**Dakar, le 07 novembre 2015**

Nous, Ministres en charge de l'Environnement des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réunis à Dakar ce 7 novembre 2015 à l'occasion de la rencontre préparatoire à la 21<sup>ie</sup> Conférence des Parties (CdP21) à la Convention Cadre des nations Unies sur les Changements Climatiques (Paris du 30 Novembre au 11 Décembre 2015) ;

#### **I) Considérations**

- 1.** *Considérant* que le rythme et l'ampleur du dérèglement climatique s'aggravent et portent atteinte à la réalisation des objectifs de développement de nos pays ;
- 2.** *Réaffirmant* la position commune africaine sur la limitation de l'augmentation de la température moyenne globale en deça des 1,5°C d'ici 2100 par rapport au niveau préindustriel;
- 3.** *Préoccupés* par le constat que l'objectif de 2°C n'est pas suffisant pour limiter significativement les impacts des changements climatiques en Afrique, ce qui constitue une menace dangereuse pour le développement durable de l'Afrique ;
- 4.** *Considérant* que l'adaptation et son financement demeurent une priorité pour l'Afrique en général et pour les Etats membres de la CEDEAO, du CILSS et de l'UEMOA en particulier ;
- 5.** *Considérant* le déficit du financement de l'adaptation en Afrique tel que souligné par le rapport technique du PNUE sur le déficit de l'adaptation en Afrique et le rapport de l'OCDE sur la mobilisation du financement climat;
- 6.** *Sachant* que le développement, le transfert et l'accès aux technologies ainsi que le renforcement des capacités pour lutter contre l'impact des changements climatiques sont des priorités pour nos pays ;
- 7.** *Convaincus* qu'un accord équilibré et fondé sur les principes de la convention constitue pour les pays africains en général et ceux membres de la CEDEAO, du CILSS et de

l'UEMOA en particulier, un préalable pour leur engagement dans un futur accord sur le climat;

8. *Considérant* l'intérêt de prendre en charge dans le nouvel accord, les questions liées aux pertes et dommages ;
9. *Considérant* la nécessité de prendre en compte la question du genre dans l'approche adaptation ;

## **II) Rappels**

*Rappelant :*

- les messages clés du Comité des Chefs d'Etats Africains sur les Changements climatiques du 25 septembre 2015 à New York ;
- la décision du Sommet de l'Union Africaine du 15 juin 2015 sur les négociations climatiques ;
- la déclaration du Caire de la Conférence ministérielle africaine de l'environnement de Mars 2015 sur la nécessaire réduction des risques de catastrophes par l'adoption d'une démarche multisectorielle et concertée pour parer à la dégradation des écosystèmes ;
- la déclaration de Niamey des Ministres en charge de l'Environnement de CEDEAO et du CILSS sur les CPDN ;
- la déclaration de Cotonou des Ministres en charge des Finances, de l'Agriculture et de l'Environnement sur la capitalisation des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) des Etats membres de l'UEMOA ;

## **III) Résolutions**

1. Assurer l'adoption d'un accord ambitieux sur le climat à Paris couvrant l'atténuation, l'adaptation, les pertes et préjudices, les financements, le transfert de technologies et transfert sur la base de la position commune africaine défendue par le groupe africain de négociateurs ;
2. Réaffirmons la nécessité pour les pays développés de respecter leurs engagements sous la convention notamment en termes de soutien afin d'assurer une mise en œuvre pleine et entière des CPDN soumises par les pays de la sous régions ;
3. Réaffirmons avec force la grande vulnérabilité face au climat des pays de la CEDEAO, du CILSS et de l'UEMOA, et par conséquent la nécessité de mobiliser des financements dans le cadre

de l'engagement des 100 Milliards USD par an pour une mise en œuvre réussie des grandes initiatives telles que la Grande Muraille Verte, l'Initiative Africaine sur les Energies Renouvelables et l'Adaptation, le Plan d'investissement Climat du Bassin du Niger ;

4. Soutenons l'adoption à Paris d'une cible pour le financement de l'adaptation afin d'assurer la parité entre atténuation et adaptation dans la mobilisation des 100 milliards USD par an d'ici 2020.
5. Demandons la création d'un mécanisme de transparence dédié au suivi de la mobilisation des engagements financiers.

#### **IV) Remerciements**

1. Exprimons nos chaleureux remerciements à l'endroit du Gouvernement du Sénégal et nos chaleureuses félicitations pour l'hospitalité et l'excellence dans l'organisation de la rencontre.
2. Adressons nos remerciements à la CEDEAO, du CILSS et de l'UEMOA, qui ont organisé cet atelier préparatoire aux négociations de la COP 21, et les exhortons à ne ménager aucun effort pour porter le texte de la présente déclaration à l'attention de la communauté internationale à l'occasion de la CdP21.
3. Exprimons notre reconnaissance au Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, du PNUD et de l'IFDD, pour les conseils et appuis techniques méthodologiques qu'ils apportent à nos pays, dans la préparation des experts et négociateurs chargés de défendre les positions communes du Groupe Africain, en vue de la prise en compte effective de nos préoccupations dans le futur accord.

**Adoptée par acclamation à Dakar, République du Sénégal, le 07 novembre 2015.**